

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

**Délégation de signature donnée par le directeur départemental
à la déléguée territoriale des Yvelines**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loeiz RAPINEL, directeur départemental des Yvelines (succursale de Versailles) et de Monsieur Ali AICHOUN, adjoint au directeur départemental des Yvelines, délégation est donnée à Madame Marie ANGELO, Déléguée territoriale du Mantois - Vallée de Seine, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du service des Entreprises.

Madame Marie ANGELO reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de sa zone de compétence dans le cadre de la délégation générale de cotation de l'unité.

Fait à Versailles le 2 mars 2023

Loeiz RAPINEL